

[Texte]

needs of Canada in its assessment of the job skills and adaptability of the immigrants.

We would now like to make some specific recommendations to the Committee and hope that it would give them their closest attention.

It is recommended that Option 1, the present system, be retained.

Option 2, because it involves the elimination of the nominated class, and Option 3 and 4 because of their quotas, are unacceptable at present.

Recommendation 2. Reunification of the family should be a fundamental principle of our immigration policy. The present system of distinguishing between parents over and under the age of 60 and children over and under the age of 21 should be revised. The present system of subtracting 10 points from the nominated applicant if he does not have a prearranged job is also contrary to the principle of family reunification.

• 1425

Recommendation 3. Generally it can be said that there are more immigration offices in the developed countries than in the developing countries. Despite the fact that immigrants are judged objectively, the very fact of fewer immigration facilities would discriminate against immigrants of that country or region. It is therefore recommended that there be a more equitable distribution of immigration offices and facilities throughout the world.

Recommendation 4. Although the problem of foreign students has not been discussed in this brief, we propose that the present policy regarding foreign students should be re-examined. The present policy of severely restricting foreign students from working in this country means that only students from well-to-do families can benefit from Canada's student-exchange program, since studying in Canada is expensive and most foreign students are not on scholarships.

It is also recommended that applicants for immigration with a Canadian educational background be given more favourable treatment as they obviously face less difficulties and frustration in integrating into the Canadian society.

Recommendation 5. In view of the fact that many factors which may be related to the problems of population and immigration are still unknown or unclear, the government should commission more studies to assess Canada's economic and social-cultural capacity in relation to varying levels of immigration.

[Interprétation]

le principe de la réunification des familles grâce à l'établissement des catégories d'immigrants parrainés, d'une part et d'immigrants désignés, d'autre part; il répond aussi aux intérêts nationaux dans son évaluation des compétences professionnelles et de la capacité d'adaptation des immigrants.

Nous avons des recommandations précises à faire au Comité et espérons qu'il en tiendra compte.

Nous recommandons de conserver la 1^{re} option, soit le système de sélection présentement en vigueur.

Nous estimons inacceptables la 2^e option parce qu'elle suppose l'élimination de la catégorie des immigrants désignés, de même que les 3^e et 4^e options puisqu'elles sous-tendent des contingentements.

2^e recommandation. La réunification des familles doit être un des principes fondamentaux de notre politique d'immigration. C'est pourquoi le présent système de sélection doit faire l'objet de modifications pour qu'on cesse de discriminer les parents de plus ou de moins de 60 ans, de même que les enfants âgés de moins ou de plus de 21 ans. De plus, la disposition qui prévoit enlever 10 points si le requérant n'a pas d'emploi réservé est également contraire au principe de la réunification des familles et doit donc être révisé.

3^e recommandation. De façon générale, on peut dire qu'il y a plus de bureaux d'immigration dans les pays développés que dans les pays en voie de développement. En dépit du fait que les immigrants soient évalués objectivement, le simple fait qu'il y ait moins d'installations est discriminatoire à l'égard des requérants de ces pays ou régions du monde. C'est pourquoi nous recommandons que soit instaurée une meilleure répartition à travers le monde des bureaux et installations nécessaires à la sélection.

4^e recommandation. Dans notre mémoire, nous n'avons pas étudié la question des étudiants étrangers, mais nous croyons que la politique actuelle les concernant doit être réexaminée. La loi actuellement en vigueur interdisant formellement à tout étudiant étranger de travailler au pays, seuls les étudiants de familles riches peuvent se permettre de participer aux programmes d'échanges étudiants; sans compter qu'il en coûte très cher pour étudier au Canada et que la plupart des étudiants étrangers ne sont pas boursiers.

De plus, nous recommandons qu'un traitement de faveur soit accordé aux requérants qui ont reçu une formation au Canada puisqu'ils n'auront pas à faire face à des problèmes d'intégration aussi graves.

5^e recommandation. Il y a de nombreux aspects des mouvements démographiques et de l'immigration dont nous ignorons encore la portée. C'est pourquoi nous croyons que le gouvernement devrait commander d'autres études pour évaluer la conjoncture économique et socio-culturelle du pays et d'après les conclusions tirées de ces études déterminer le contingent d'immigrants que le Canada serait en mesure d'accueillir.